

Compte-rendu du Conseil d'Administration I.S.T.V.
Du mardi 1^{er} juillet 2003

Membres présents :

Collège A : Madame Follet, Messieurs Guerra, Lochegnies, Paquet, Nicaise

Collège B : Mesdames Derviaux, Rivenq, Messieurs Dubois, Guerin, Lecomte, Santin

Collège AITOSS : Madame Delacroix, Monsieur Garçon

Collège Etudiants : Mademoiselle De Simon, Messieurs Colin, Leconte, Lemoine, Maalej

Collège des personnalités extérieures : Mesdames Houssier, Lancelle, Messieurs Bruzek, Zidi

Membres de Droit : Mesdames Blanchard, Bennani, Leriche, Messieurs Benameur, Caulier, Courtois, Debernard, Delannoy, Delot, Duquennoy, Gryba, Lallemand, Monnoyer, Ouaftouh, Pommeray, Tonarelli, Valein, Zafindratafa

Membres excusés : Mesdames Empisse, Grislin, Laudati, Messieurs Aldebert, Di Pompeo, De Zorzi, Hamroun, Goichot, Goutin, Hartl, Leroy, Lobry, Lucas, Nongaillard, Raviart, Stachowiak

Pouvoirs :

Mademoiselle Empisse à Monsieur Garçon

Monsieur Leroy à Monsieur Dubois

SYNTHESE DES DECISIONS APPROUVEES :

- 1) Le collège des personnalités extérieures du Conseil d'Administration est approuvé (Cf résultat du vote)
- 2) Les compte - rendus du 28 novembre 2002 et du 27 février 2003 sont approuvés à l'unanimité
- 3) La répartition des supports de postes ATER, la demande de postes enseignants et AITOSS sont approuvées à l'unanimité
- 4) Les conventions sont votées à l'unanimité
- 5) Le calendrier de fermeture de l'ISTV est voté à l'unanimité
- 6) Le Plan Pluriannuel d'Investissement est voté à l'unanimité
- 7) La D.B.M. n°2 est votée à l'unanimité

Ouverture de la séance : 14 heures 10.

Monsieur Ourak présente ses excuses pour avoir tardé à organiser ce Conseil d'Administration, la raison principale était l'attente des résultats du Ministère pour la réforme LMD.

Monsieur Ourak propose à Monsieur André Dubois d'être le prochain rapporteur de séance.

1) Présentation du nouveau Conseil d'Administration :

Monsieur Ourak présente les nouveaux membres du Conseil d'Administration de l'I.S.T.V. . Les collègues des enseignants, et IATOSS, le collège des étudiants dont l'élection a eu lieu dans le courant de l'année, ainsi que les 13 personnalités extérieures :

- 4 représentants proposés par les Collectivités Territoriales :

Madame Lancelle : Mairie de Cambrai

Madame Houssier : Mairie de Valenciennes

Monsieur Di Pompeo : Mairie de Maubeuge

Une personne déléguée par le Conseil Régional : vacant, le Conseil Régional nous a fait savoir qu'il n'envoyait plus de représentants aux Conseils des composantes des Universités.

- 4 représentants du Secteur Economique :

Monsieur Aldebert (Chambre de Commerce et d'Industrie)

Monsieur Louage (Union Régionale des Ingénieurs et Scientifiques)

Monsieur Lobry (Le secteur Audiovisuel)

Monsieur Mouty (Le secteur de l'Electronique)

- 2 représentants des Syndicats :

Monsieur Roger (Union Départementale de la C.F.D.T.) – Syndicat des salariés

Monsieur Norie (Union Départementale de la C.F.T.C.) – Syndicat des employeurs

- 3 personnalités nommées à titre personnel :

Monsieur Lucas (Française du Bâtiment du Nord Pas de Calais Hainaut) - Le secteur du Bâtiment

Monsieur Bruzek (Société NEXAINS) - Le secteur Matériaux :

Monsieur Zidi (Société Archimède) - Le secteur de l'Informatique :

Les statuts de l'ISTV prévoient un vote du Conseil sur les propositions des représentants des syndicats ainsi que sur les membres proposés à titre personnel :

Résultat du vote (19 votants) : Messieurs

Roger	19 voix	
Norie	18 voix	1 abstention
Lucas	17 voix	2 abstentions
Zidi	18 voix	1 abstention
Bruzek	18 voix	1 abstention

2) Approbation des Compte-rendus des Conseils d'Administration du 28 novembre 2002 et du 27 février 2003 :

Les compte-rendus sont approuvés à l'unanimité.

3) Les supports de postes ATER et demande de postes enseignants et IATOSS :

Monsieur Ourak commente les tableaux de demande de création de postes pour l'année universitaire 2003-2004.

Pour plus de clarté, Monsieur Guerra suggère d'indiquer l'intitulé de chaque section.

Dans le document proposé, les sections ne sont pas classées par ordre de préférence, la demande de postes est votée dans sa totalité ; Monsieur Ourak rappelle que la demande de poste en 16^{ème} section (Psychologie) devrait faire l'objet d'une discussion globale à l'échelle de l'U.V.H.C..

La Commission de Choix du 20 juin 2003 a demandé 4 postes IGE pour l'assistance à l'enseignement.

Bien que le service informatique de l'université rende de grands services à l'ISTV, le recrutement d'un ingénieur d'étude en informatique s'avère indispensable pour le bon fonctionnement de l'ISTV (assistance à l'enseignant et à l'administration). Monsieur Ourak demande aux enseignants informaticiens et mathématiciens de lui communiquer les besoins spécifiques pour rédiger un profil adapté.

Monsieur Pommeray explique que l'audiovisuel aurait également besoin des services d'un ingénieur en informatique, il y a quelques temps un poste avait d'ailleurs été prévu à 50 %.

Un poste de secrétaire pédagogique a également été demandé en soutien aux licences professionnelles.

Les propositions de postes sont approuvées à l'unanimité.

4) Point sur la réforme LMD :

Monsieur Ourak rappelle en quoi consiste la réforme LMD.

Les neuf mentions correspondent aux neuf filières de l'Institut.

Lors d'une première réunion avec le Ministère, il a été signalé que l'ouverture d'une licence en parallèle à l'IUP n'était pas systématique. Dans les filières mécanique et informatique, l'ouverture des licences a été acceptée car elles existaient avant la mise en place de la réforme LMD (Licence Informatique et licence Technologie Mécanique)

Le 12 juin 2003, nous avons reçu un arrêté dans lequel figuraient les licences associées aux neuf filières. Il reste maintenant à savoir si ces différentes licences seront ouvertes réellement et cela dépendra des flux d'admission.

Monsieur Ourak rappelle qu'il est toujours possible de délivrer le diplôme intermédiaire du DEUG à la demande de l'étudiant.

Les Masters Sciences et Technologies ouverts sont les suivants :

Compétences Complémentaires en Informatique, Agro alimentaire, Audiovisuel et Multimédia, Informatique, GEII, Ingénierie de la Construction, Ingénierie Mécanique, Eco Ingénierie des Matériaux, Mathématiques Appliquées, Sciences Physiques.

5) Licences Professionnelles :

Monsieur Ourak présente les nouvelles Licences Professionnelles :

- Licence Professionnelle des Métiers de la Construction en triple partenariat avec la Fédération Nationale du Bâtiment, le Lycée régional de Génie Civil de Lomme et l'UVHC. Cette licence comportera 2 options : « Chef de Chantier de la Construction » et « Economiste de la Construction ».

- Licence Professionnelle en Electronique Informatique et Communication Embarquées Appliquées aux Transports.

- Licence professionnelle : Journaliste Rédacteur de l' Image et du Son (JORIS)

Monsieur Pommeray s'interroge sur le devenir des formations dans le cas où les étudiants décidaient de changer d'université en cours de parcours ce qui conduirait à un effectif inférieur à 15 étudiants.

Monsieur Abed répond que le parcours n'apparaît pas en tant que mention sur le diplôme.

Monsieur Nicaise pense qu'il ne faut pas parler en nombre d'étudiants mais plutôt en coût de la formation. Il se demande si une partie des enseignements ne pourrait pas se faire sous forme de séminaire.

- Licence Professionnelle en Mécanique : Production industrielle option : «Chargé de Projets en Conception Mécanique Assistée par Ordinateur ».

- Master : « Sécurité et Infrastructure des Systèmes de Transports» (intitulé Master en Sciences et Technologies mention « Transport », spécialité « Sécurité des Systèmes Intégrés de Transport (SSIT) » et « Sécurité des Systèmes de Transport Non Guidés (SSTNG) »)

Monsieur Abed explique que l'avis du ministère est favorable après quelques modifications légères.

Monsieur Debernard s'interroge sur le devenir des DEUG, Licence et Maîtrise dans les IUP.

Monsieur Ourak répond que rien n'a changé.

Monsieur Guerra s'interroge quant au choix entre la Licence Sciences et Technologies et l'IUP lorsque les deux voies existent.

Monsieur Ourak explique que l'idée directrice est de mettre un ensemble de modules en commun et que celui qui ne peut devenir Ingénieur-Maître aura au moins une ouverture vers les licences.

Monsieur Ourak rappelle que les compensations semestrielles et annuelles existent. En effet, un étudiant peut continuer son cursus grâce à la compensation annuelle, cependant, il ne faut pas avoir plus d'un semestre défaillant. Il existe également des jurys qui peuvent apprécier et juger la situation de chaque étudiant. Il faut obtenir 70 % des unités pour pouvoir continuer.

Monsieur Ourak explique qu'il a été difficile de planifier les semestres ; l'U.V.H.C. est une université pilote dans la réforme LMD et le Ministère n'a donné aucun cadrage.

Madame Follet rappelle que la 2nde session Licence 1 et Licence 2 a été organisée avant les vacances de pâques, les cours ont dû être annulés pour permettre aux étudiants de réviser.

6) Conventions diverses :

- Convention entre l'ISTV et l'ISIV :

Monsieur Ourak rappelle qu'il y a deux ans une convention similaire avait été proposée. Le DEUG STPI pouvait être délivré aux étudiants de 2^{ème} année de l'ISIV.

Dans le cadre de la réforme LMD, le directeur de l'ISIV a sollicité, pour ses étudiants, l'inscription en Licence Sciences et Technologies mention Ingénierie Mécanique.

Monsieur Guérin précise que l'intérêt est d'obtenir un diplôme intermédiaire.

Monsieur Nicaise constate que sur le document de correspondance joint, les matières enseignées à l'ISTV ne correspondent pas du tout aux matières enseignées à l'ISIV

Monsieur Guérin ajoute qu'il n'y a pas forcément d'équivalence entre tous les intitulés.

- Convention entre l'Institut Catholique de Lille et l'ISTV :

Monsieur Nicaise aimerait avoir des informations sur les contenus des parcours de Mathématiques.

Monsieur Ourak propose d'envoyer ultérieurement le document dans lequel figure la description des modules.

Monsieur Ourak explique que la Catho de Lille est très exigeante en ce qui concerne les évaluations et les modalités de poursuite d'étude. Le responsable pédagogique se met en relation avec le correspondant de l'ISTV et les sujets sont proposés aux examens après concertation et accord avec le responsable pédagogique de l'ISTV. Les étudiants s'inscrivent à l'Université de Valenciennes car la Catho n'est pas habilitée à délivrer des diplômes mais suivent les cours à la Catho et dans la majeure partie des cas, ces étudiants poursuivent leur cursus à la Catho.

- Convention U.V.H.C. – Lycée Technique et Scientifique Jean Prouvé de Lomme :

Cette convention permet la création d'une Licence Professionnelle en partenariat entre l'UVHC et le Lycée J Prouvé intitulée : « Métiers de la Construction » comportant deux options : « Economiste de la Construction » et « Chef de chantier de Construction » avec échange d'enseignants et concertation pour l'élaboration des contenus des formations

Monsieur Ourak explique que les étudiants suivront certains cours au lycée J.Prouvé et auront la possibilité d'utiliser des moyens techniques spécifiques au domaine du génie civil. Les déplacements des étudiants seront pris en charge par l'ISTV.

Les étudiants, environ 160, des neufs BTS du lycée J. Prouvé pourraient également suivre des enseignements à Valenciennes.

Les conventions sont votées à l'unanimité.

7) Vacances et fermeture de l'ISTV :

Monsieur Ourak présente le calendrier de fermeture de l'ISTV 2003/2004.

Monsieur Lecomte suggère de faire apparaître les prévisions des dates d'examens pour faciliter la rédaction des emplois du temps.

Le calendrier de fermeture de l'ISTV est approuvé à l'unanimité.

8) Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) :

Monsieur Ourak commente le Plan Pluriannuel d'Investissement 2003. Il signale qu'il s'agit essentiellement d'un soutien pour permettre aux travaux pratiques de fonctionner. Toute la partie informatique est reprise dans un autre tableau. Monsieur Ourak rappelle qu'une salle peut être « fléchée » en priorité pour une filière mais doit rester disponible pour d'autres ; il ajoute que de nouveaux ordinateurs et vidéo-projecteur portables seront commandés. Monsieur Delannoy suggère de prévoir un second PC portable et un second vidéo-projecteur pour l'antenne de Cambrai.

Le Plan Pluriannuel d'investissement est voté à l'unanimité.

9) D.B.M. n°1 et 2 :

Monsieur Ourak explique qu'une première D.B.M. de report a été effectuée au mois de mars 2003. Pour l'acceptation de cette D.B.M., nous avons dû justifier toutes les dépenses. Cette D.B.M. s'élevait à 330 000 Euros auxquels ont été ajoutés 48 863.78 Euros prélevés sur les réserves pour payer les reliquats des factures internes 2002.

Une seconde D.B.M. de réserves, présentée en juin 2003, a été refusée au niveau de l'université. Actuellement, les réserves des différentes composantes de l'université sont bloquées par le Président.

Les D.B.M. sont votées à l'unanimité.

Monsieur Ourak invite les membres du nouveau Conseil d'Administration à un pot de bienvenue. La séance est levée à 16 h 45.

Le rapporteur de séance.

Le Directeur de l'I.S.T.V.,

A. DUBOIS

M. OURAK